

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE Activités vinification et distillation

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Raison sociale :

Adresse, n°, lieu-dit :

Commune :Code postal :

Bureau distributeur :N° SIREN OU SIRET :

Nom de la personne à contacter (fonction)

N° téléphone :N° fax : e-mail :@.....

① Si les coordonnées du site concerné par les travaux ou études sont différentes de celles du demandeur, préciser le nom, l'adresse et le n°Siret du site :

B PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Attention : Le renseignement des informations demandées ci-après est obligatoire. Le statut de micro-entreprise ou de PME pouvant ouvrir droit à des bonifications d'aides, ces informations sont susceptibles d'être contrôlées par l'Agence.

Micro-entreprise (Effectifs < 10 et chiffre d'affaires annuel ≤ 2 M€ **ou** total du bilan annuel ≤ 2 M€ (*)

PME (Effectifs < 250 et chiffre d'affaires annuel ≤ 50 M€ **ou** total du bilan annuel ≤ 43 M€ (*)

Grande entreprise

- Détenez-vous une autre entreprise à plus de 25% (capital ou droits de vote) ? Oui Non

- Votre entreprise est-elle détenue par une autre à plus de 25% ? Oui Non

(*) Informations données à titre indicatif. Se reporter à la définition complète des micro-, petites et moyennes entreprises donnée par la recommandation 2003/361/CE de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/sme-definition/index_fr.htm)

Lieu d'intervention :

Type d'activité :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide financière de l'Agence (si oui, année et n° de dossier) :

Votre projet est-il réalisé dans le cadre d'une création d'activité : Oui Non

Votre projet s'inscrit-il dans le cadre d'une modification ou d'une augmentation de production (si oui, décrire ce changement de production):

C MOTIVATIONS DE L'OPERATION PROJETEE

Démontrer le caractère incitatif de l'aide susceptible d'être apportée par l'Agence

.....

.....

.....

.....

.....

D PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (HORS AIDES AGENCE DE L'EAU)

	Taux	Montant
Subvention Conseil Régional	%	€
Subvention Conseil Général	%	€
Autres :	%	€
Autofinancement	%	€
TOTAL	%	€

- Tout financement par crédit bail n'est pas éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- Pour les travaux, l'aide de l'agence se présente généralement sous forme d'une subvention **et** d'une avance remboursable (sauf projet de création d'entreprise).

Si les travaux éligibles à une aide de l'agence de l'eau ont un coût inférieur à 100.000 €, vous pouvez prétendre à une aide uniquement sous forme de subvention (avance remboursable convertie en subvention).

Souhaitez-vous bénéficier de cette option (sous réserve d'éligibilité) : Oui Non

E DONNEES EAU : ORIGINES / EXUTOIRES

	Distr. Publique	Forage	Autre (à préciser)
Origine de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Volume d'eau consommée (réel ou estimé) sur l'année	m ³ /an	m ³ /an	m ³ /an

- Débit journalier rejeté (eaux industrielles) : ... m³/j
- Nombre de jours annuels d'activité jours

- **Destination actuelle des rejets** (cocher les cases correspondantes) :

	Réseau communal	Milieu naturel
Eaux usées domestiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux usées industrielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Identification du milieu récepteur (nom du cours d'eau si rejet direct ou nom du cours d'eau le plus proche si rejet au fossé) :
- Présence de captage eau potable en aval : Oui Non Ne sais pas

F DESCRIPTION DU PROJET

Concernant les travaux, précisez s'il s'agit d'une **modification**, **d'un renouvellement** ou **d'une création d'ouvrages**

Nature des travaux ou études	Détail travaux	Montant des devis (€ HT)*
Etudes :		
<input type="checkbox"/> étude travaux d'épuration <input type="checkbox"/> étude économies d'eau / recyclage <input type="checkbox"/> étude plan d'épandage		
Lutte contre la pollution des eaux		
Ouvrages épuratoires effluents : <input type="checkbox"/> prétraitement / Station d'épuration <input type="checkbox"/> réseau de collecte / raccordement <input type="checkbox"/> épandage des effluents <input type="checkbox"/> autres travaux		
Ouvrages de traitement des eaux pluviales <input type="checkbox"/> collecte / stockage / traitement <input type="checkbox"/> autres		
Equipements d'autosurveillance : <input type="checkbox"/> préleveur / débitmètre / piézomètre <input type="checkbox"/> autres		
Economies d'eau		
<input type="checkbox"/> mise en circuit fermé <input type="checkbox"/> récupération et utilisation d'eaux pluviales <input type="checkbox"/> réutilisation d'eaux épurées		
<input type="checkbox"/> pose de compteurs divisionnaires		
Montant total des devis joints	€ HT

* Si votre entreprise ne récupère pas la TVA, nous fournir l'attestation correspondante et déclarer les montants TTC

G ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné (nom, prénom),

- m'engage à respecter le projet décrit ci-avant,
- m'engage à ne pas commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide ou accord écrit préalable de l'Agence (règle de comptabilité publique),
- assure que le projet objet de la présente demande n'a fait l'objet d'aucune sanction administrative de type arrêté de mise en demeure,
- prends note qu'après étude de la situation financière de mon entreprise, l'Agence peut-être amenée à demander une garantie bancaire pour assurer le remboursement de l'avance remboursable susceptible d'être accordée,
- certifie être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales de l'établissement,
- certifie être à jour du paiement des redevances dues à l'Agence de l'eau,
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Signature et fonction :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

1. Lettre de demande d'aide,
2. Dossier technique détaillé concernant l'opération démontrant l'intérêt et l'impact du projet sur le milieu naturel,
3. Récapitulatif financier concernant l'opération et devis détaillés présentés par postes (ex : conduite de raccordement, prétraitement, bassin d'aération, clarificateur, traitement des boues, VRD, autosurveillance...),
4. Garanties de traitement apportées par le constructeur (hors épandage),
5. Plans permettant la localisation précise du site de production et des travaux,
6. Plan d'épandage des effluents si épandage,
7. Bilans d'exploitation, comptes de résultats et liasses fiscales certifiés pour les 3 dernières années, accompagnés des annexes et du rapport de gestion,
8. Bilan financier prévisionnel, tenant compte de l'investissement projeté, sur les 3 années à venir (si montant travaux > 100 000 €),
9. Attestation « de minimis » : règlement européen (feuille jointe)
10. 3 dernières déclarations de récolte et 3 dernières déclarations de production d'alcool pur,
11. Relevé d'Identité Bancaire,
12. Extrait KBis datant de moins de 3 mois,
13. Récépissé de déclaration en Préfecture du chai et de la distillerie ; arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter pour les sites soumis à autorisation au titre des ICPE,
14. Planning prévisionnel des travaux.

Dossier à retourner à :

Agence de l'Eau Adour-Garonne
Marc PINEL
Service Interventions Industrielles
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE Cedex 4

MODELE DE DECLARATION D'AIDE de *Minimis* PAR L'ENTREPRISE ¹

Objet : Déclaration des aides placées sous le règlement de *minimis*² n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013.

Je soussigné (nom, prénom et qualité)
représentant de , entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*, déclare (case à cocher) :

- n'avoir reçu aucune aide de *minimis*³ durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de *minimis*³ listées⁴ dans les deux tableaux ci-après, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Date de l'attribution de l'aide de <i>minimis</i> ³	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ⁵	Type d'aide de <i>minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁶ (en euros)
TOTAL			

Date de demande de l'aide de <i>minimis</i> ³ si non encore perçue	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ⁵	Type d'aide de <i>minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁶ (en euros)
TOTAL			

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

- une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?
- une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Date, signature et cachet
(indiquer le nom et la qualité du signataire)

- 1 Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d'utiliser le formulaire Cerfa 12156*03 accessible sur le site www.servicepublic.fr
- 2 Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :
 - règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux **aides de minimis**,
 - règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,
 - règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
 - règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
 - règlement (UE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **production de produits agricoles**,
 - règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de l'**agriculture**,
 - règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant des **services d'intérêt économique général** (SIEG).
- 3 Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration
- 4 Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement *de minimis*.
- 5 Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides *de minimis* peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.
Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide *de minimis* de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides *de minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide *de minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.
Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :
 - une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ou
 - une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
 - une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
 - une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.
- 6 Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.